



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/47/PV.26 20 octobre 1992

FRANCAIS

Quarante-septième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 26e SEANCE

Tenue au Siège, à New York, le mardi 6 octobre 1992, à 10 heures

Président :

M. GANEV

(Bulgarie)

puis:

M. PHOOFOLO (Vice-Président)

(Lesotho)

M. GANEV

(Bulgarie)

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

M. Gurirab (Namibie)

M. Romulo (Philippines)

/

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les <u>Documents officiels de l'Assemblée générale</u>.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, <u>dans un délai d'une semaine</u>, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, Bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

92-61329 1006L (F)

A/47/PV.26 - la -

- M. Ndolo Ayah (Kenya)
- M. Aitmatov (Khirghizistan)
- M. Carías Zapata (Honduras)

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux : deuxième rapport du Bureau [8] (suite)

Programme de travail provisoire

La séance est ouverte à 10 h 25.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. GURIRAR (Namibie) (interprétation de l'anglais) : Depuis sa création en 1945, l'Organisation des Nations Unies a été à l'avant-garde de l'aspiration commune de l'humanité à un monde pacifique, juste et prospère, un monde libéré enfin de la guerre, de l'arbitraire, de la cupidité et d'autres pulsions humaines et sociales odieuses.

Les auteurs brillants et perspicaces de la Charte des Nations Unies et nous autres, qui bénéficions de leur sagesse et de leur imagination collective, avons toute raison d'espérer qu'un ordre mondial démocratique, stable et solidaire s'établira, un monde qui trancherait nettement avec le passé, caractérisé, au cours de siècle, par deux guerres mondiales extrêmement destructrices sans précédent.

Cet ordre du monde, selon les optimistes, serait régi par la primauté du droit, le respect des droits de l'homme, l'exercice universel du droit à l'autodétermination, la reconnaissance de l'égalité entre toutes les nations grandes et petites et l'échange entre les membres de la famille humaine. Cela étant, il était légitime d'espérer que les grandes réalisations de la science et de la technique seraient généralement utilisées aux fins d'assurer la survie de l'humanité, la protection de l'environnement et la jouissance sans entrave de toutes les libertés par chaque habitant de la planète Terre.

Après tout, les pères fondateurs eux-mêmes ont pris, dans la Charte, l'engagement solennel de "préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances". Leur vision d'un monde pacifique et harmonieux et l'aspiration des peuples à la promotion sociale et à la prospérité économique émanent d'une source commune : une répugnance totale face à la guerre, la destruction et les ténèbres.

Quarante-sept ans plus tard, nous notons, en nous penchant sur les années écoulées entre-temps, que le monde a été témoin non pas de moins mais de plus de guerres justes et injustes, de conflits régionaux, de rivalités raciales et ethniques, de graves manifestations de souffrance humaine, de dégradation de l'environnement et d'un véritable péril pour la vie elle-même.

La Namibie s'est associée aux autres Etats membres du Mouvement des pays non alignés, au récent Sommet de Jakarta, pour dire que :

"Le monde d'aujourd'hui est loin d'être un endroit pacifique, juste et sûr. Les conflits latents, les conflits violents, l'agression et l'occupation étrangère, l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats, les politiques d'hégémonie et de domination, les rivalités ethniques, l'intolérance religieuse, de nouvelles formes de racisme et de nationalisme étroit constituent des obstacles majeurs et dangereux à la coexistence harmonieuse des Etats et des peuples et ont même entraîné le démembrement d'Etats et de societés."

Dieu merci, la conflagration nucléaire n'a pas eu lieu, mais le monde est loin d'être un endroit pacifique et sûr. L'histoire se répète bel et bien, du moins parfois, sinon la plupart du temps. Je voudrais ajouter une autre observation faite à Jakarta par un éminent dirigeant asiatique. Selon lui, et nous partageons ce point de vue :

"Nous devons également veiller à ce que le nouvel ordre mondial auquel les dirigeants des pays industrialisés font souvent allusion, ne s'avère être qu'une nouvelle version de l'ancienne méthode de domination des faibles par les forts et des pauvres par les riches."

Pour que le nouvel ordre mondial soit universellement acceptable, il devrait avoir un sens véritable et se distinguer de l'ordre ancien injuste et non démocratique et il devrait également montrer la voie qui mène à une plus grande solidarité humaine et à une plus grande coopération.

En ce moment même, en Afrique du Sud, en Somalie, au Libéria, en Bosnie-Herzégovine, au Cambodge et dans diverses parties de l'ancienne Union soviétique ainsi que dans d'autres parties du monde, des millions de victimes vivent une tragédie permanente. Ce carnage n'épargne ni les hommes innocents et sans défense, ni les femmes et les enfants qui sont tués par les canons ou par la faim. L'état actuel des affaires mondiales ne nous encourage guère à la confiance et à l'optimisme à l'égard de notre avenir commun. On n'a pas besoin d'être cynique pour partager ce point de vue.

Ma délégation est ravie de voir notre illustre Secrétaire général occuper un poste élevé à l'Organisation des Nations Unies en cette période décisive de transformation de la conjoncture mondiale. Cela a été pour l'Afrique une source de fierté et pour lui une consécration et un succès personnel, lorsque M. Boutros Boutros-Ghali a été élu, l'année dernière, à l'unanimité, Secrétaire général de notre organisation - le premier Secrétaire général qui appartient à l'Afrique. Nous louons son courage et ses initiatives ainsi que la compétence avec laquelle il s'acquitte de ses tâches immenses.

La Namibie accueille avec satisfaction l'"Agenda pour la paix" du Secrétaire général. Un grand nombre des idées et des recommandations qui y figurent coïncident avec celles qui émanent d'organes tels que l'Organisation de l'unité africaine (OUA), le Mouvement des pays non alignés, le Commonwealth et d'autres, dont les Etats nordiques, qui ont fait connaître, il y a quelque temps leurs points de vue sur le processus de réforme des Nations Unies.

Dans cet esprit, la Namibie fait sienne la proposition faite de cette tribune, et approuvée par d'autres délégations, de convoquer une réunion

spéciale du Conseil de sécurité pour examiner les propositions du Secrétaire général. Si cette proposition est suivie d'effet et si la réunion proposée a lieu, nous souhaitons que le Secrétaire général et les membres du Conseil de sécurité prennent en considération les contributions que j'ai mentionnées et veillent à ce que les consultations prévues soient ouvertes et transparentes. Il y a lieu de préserver soigneusement l'équilibre entre la nécessité de renouveler l'engagement pris de renforcer les mécanismes nécessaires au maintien de la paix et de la sécurité mondiales, d'une part, et le besoin de se pencher sur les questions urgentes de la pauvreté et d'autres formes d'injustice socio-économique, de l'autre.

Dans ce contexte, je voudrais mentionner une initiative audacieuse prise par le Secrétaire général de 1'OUA, M. Salim Ahmed Salim. Je veux parler de sa proposition de créer un mécanisme institutionnel, au sein du Secrétariat général de 1'OUA, pour réagir rapidement et efficacement en matière de gestion, de prévention et de résolution des conflits en cas de crises majeures, semblables à celles qui prévalent actuellement en Somalie et au Libéria, dans un Etat africain quelconque.

Cette initiative s'est accompagnée également d'un ensemble de propositions intitulées "Document de Kampala", qui est issu d'une réunion qui s'est tenue l'année dernière à Kampala, en Ouganda, consacrée aux questions de sécurité, de stabilité, de développement et de coopération en Afrique. Il s'agit, à notre avis, d'innovations sérieuses et pratiques, émanant des Africains eux-mêmes, pour affronter les grandes crises politiques et de sécurité qui peuvent surgir où que ce soit en Afrique, et nous les appuyons sans réserve.

La Charte des Nations Unies elle-même consacre son Chapitre VIII au rôle des accords ou organismes régionaux dans le domaine de la paix, de la sécurité et des conflits, et encourage la prise de mesures appropriées conformes aux buts et principes des Nations Unies. Le Secrétaire général actuel a lui-même déploré le fait que la guerre froide ait fait obstacle à une bonne utilisation de cette disposition essentielle de la Charte et il a également regretté, pour le paraphraser, qu'au lieu d'aider à régler les conflits régionaux, les superpuissances ont, en fait, réussi à les exacerber pour servir leurs propres fins égoïstes.

Il est très clair qu'il existe un lien entre les priorités du Secrétaire général de l'ONU et celles de l'Organisation de l'unité africaine, ce qui, en fait, est conforme à l'esprit de coopération qui existe depuis longtemps entre l'ONU et l'OUA.

Monsieur le Président, à ce stade, je voudrais vous adresser quelques mots à vous personnellement. Tout d'abord, votre élection à l'unanimité et le rôle essentiel attaché à vos fonctions sont non seulement opportuns en cette conjoncture de la situation mondiale, comme le montrent les points à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée, mais vous fournissent également une occasion idéale d'exprimer avec audace et sans ambiguïté les préoccupations et les aspirations des pays pauvres et en développement, Membres de l'Organisation.

J'ai donc le grand plaisir, au nom du Gouvernement et du peuple namibiens, de vous adresser nos félicitations à l'occasion de votre brillante élection. Je ne doute pas que, grâce à vos qualités de diplomate et à votre vaste expérience pratique, nos délibérations seront couronnées de succès. Nos deux pays amis entretiennent d'excellentes relations et je vous adresse mes meilleurs voeux.

A votre prédécesseur, S. E. M. Samir Shihabi, du Royaume d'Arabie saoudite, j'adresse mes félicitations pour un travail bien fait, et je tiens à lui souhaiter grand succès et bonheur dans ses entreprises futures.

Avec l'admission de nouveaux Membres, notre organisation s'est encore rapprochée de l'idéal d'universalité auquel elle aspire depuis longtemps. A mesure que le monde devient inévitablement interdépendant et que nous prenons conscience collectivement qu'il est véritablement un village

planétaire, des espoirs de plus en plus grands sont placés en l'Organisation des Nations Unies. Une raison de plus pour que l'Organisation soit revitalisée et véritablement démocratisée.

Les défis du monde contemporain résultant de l'évolution rapide des relations entre les Etats et des problèmes sociaux ne peuvent être convenablement relevés par l'ONU sans des réformes institutionnelles et procédurales fondamentales, y compris la révision de sa Charte. C'est dans ce contexte que la Namibie souhaite la bienvenue à tous les nouveaux Membres et leur adresse tous ses voeux, en les assurant de son désir de promouvoir une coopération étroite avec chacun d'eux, dans un esprit d'amitié et de coexistence pacifique.

Le Sommet de la Terre, tenu à Rio, a montré très clairement que le développement économique global et la protection de l'environnement vont de pair. Le développement doit être fondé sur une utilisation durable de l'environnement dans l'intérêt de notre génération et de toutes les générations futures.

La Constitution de la Namibie contient une disposition expresse sur cette question essentielle. Elle stipule que :

"L'Etat doit favoriser et préserver activement le bien-être de la population en adoptant, notamment, des politiques tendant à ... la préservation des écosystèmes, des processus écologiques essentiels et de la diversité biologique de la Namibie, et à l'utilisation des ressources naturelles biologiques sur une base viable, pour le bien de tous les Namibiens, présents et à venir; en particulier, le Gouvernement prévoiera des mesures contre le déversement ou le recyclage de déchets nucléaires et toxiques étrangers sur le territoire namibien."

En outre, elle charge l'Ombudsman

"d'enquêter sur les plaintes faisant état d'une utilisation excessive des ressources naturelles biologiques, de l'exploitation irrationnelle de ressources non renouvelables, de la dégradation et de la destruction des écosystèmes et de la non-protection de la beauté et du caractère de la Namibie."

Afin d'appliquer des politiques écologiques visant à un développement durable, le Gouvernement, avant la tenue du Sommet de la Terre, à Rio, a

M. Gurirab (Namibie)

adopté un "Plan vert" pour la Namibie, qui définit un cadre global de développement, conforme aux principes écologiques durables. Ce plan développe la conception qu'a le Gouvernement des défis écologiques et d'une gestion consciencieuse de nos ressources naturelles et de notre patrimoine national.

Pendant la période du colonialisme fondé sur l'apartheid et de l'exploitation étrangère, les ressources renouvelables et non renouvelables qui constituaient la base même de l'économie ont fait l'objet d'un pillage impitoyable, essentiellement au profit des étrangers. Le Gouvernement a pris des mesures pour mettre fin à cette situation désastreuse. De nombreux pays en développement, et en premier lieu la Namibie, sont tributaires de ces ressources pour leur subsistance quotidienne, et si l'on ne trouve pas d'autres solutions pour résoudre les problèmes débilitants du fardeau de la dette, du dilemme des devises et des retards technologiques, nombre d'entre nous risquent, malheureusement, de se trouver enfermés dans un état perpétuel de pauvreté et de sous-développement, ce qui aggraverait encore la dégradation de l'environnement et mettrait en péril notre existence même.

Compte tenu de ce qui précède, il convient maintenant d'accélérer l'application du programme Action 21, adopté à Rio. Son financement, il faut le souligner, vise non seulement à aider les pays en développement à lutter contre la pauvreté et à créer des emplois, mais également à protéger l'écosystème lui-même, qui est crucial pour la survie de l'humanité.

A cet égard, j'ajouterai que la Namibie, pays sec et semi-désertique, souscrit à la convention proposée pour la lutte contre la désertification et demande que la préparation de la convention internationale sur la désertification commence dès la présente session.

Cela m'amène à la question suivante : la sécheresse et la grave situation - famine et souffrances - qui affectent l'ensemble de la sous-région de l'Afrique australe. Le rendement des cultures, l'élevage et les efforts que nous faisons pour assurer notre autosuffisance alimentaire et notre sécurité en ont gravement souffert. Le Gouvernement a créé un Comité national de la sécheresse pour assurer, entre autres, une meilleure coordination et un meilleur acheminement de l'eau et des aliments vers les couches les plus défavorisées de la population et pour nourrir le bétail et le gibier. Un montant initial de 120 millions de rands a été affecté à ces programmes essentiels.

Outre ces efforts nationaux, nous avons également lancé un appel à la communauté internationale. D'une manière générale, la réponse a été rapide et secourable et la Namibie en est extrêmement reconnaissante.

Un effort régional impliquant l'échange de données ainsi que la coordination des programmes et des réseaux de communication et de transport est actuellement en cours. Il est complété par l'assistance reçue du système des Nations saies, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, et de particuliers à travers le monde.

Je tiens à cet égard rendre tout particulièrement hommage à sir Ketumile Masire, Président de la République du Botswana, et au secrétariat de la Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC) qui ont su prendre en temps opportun les mesures décisives pour mobiliser la communauté internationale et la sensibiliser au sort de nos peuples de la sous-région et qui ont bien voulu coparrainer, au début de l'année à Genève, une importante conférence sur la situation. Bien sûr, nous continuons à espérer que, cette année et toutes les années à venir, les pluies commenceront très vite et qu'elles seront abondantes car cela permettrait certainement de sauver des vies humaines. Je dois ajouter à ce propos qu'une chose devient chaque jour plus claire pour tous les Namibiens : la nécessité

de trouver, de conserver, de planifier et de distribuer les ressources en eau, car elles sont probablement le bien le plus précieux dont nous avons besoin pour survivre.

Comprendre que le monde est un village planétaire et un marché unique dont les institutions financières et les accords de crédit s'imbriquent fait ressortir l'internationalisation de l'économie mondiale.

La Namibie, l'un des pays les plus pauvres du Sud, doit continuer à réclamer, avec les autres membres du Mouvement non aligné et le reste des pays en développement, la mise en place d'un nouvel ordre économique international plus juste. L'appel à la restructuration et à la réforme économiques est légitime, et cette question devrait figurer en tête des questions prioritaires inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale et d'autres instances internationales.

La fin de la guerre froide, dont on parle, et l'apparition d'un prétendu nouvel ordre mondial caractérisé notamment par le rapprochement des puissances nucléaires, ont engendré une nouvelle culture particulière de chantage et de sabotage économiques. Les pays puissants et riches ont récemment essayé de porter atteinte à la souveraineté des nations les plus faibles et les plus pauvres en usant du pouvoir de l'argent pour imposer des conditions rigoureuses, et ce, en prétendant vouloir encourager la démocratie, la transparence dans la gestion et la responsabilité des pouvoirs publics - situation qui les conduit souvent à prendre des mesures unilatérales, voire punitives, simplement pour prouver la validité de leur argument. Pour nous, malheureusement, c'est une façon arbitraire et hâtive d'exercer son jugement et son pouvoir.

Comme Mwalimu Julius Nyerere, ancien Président de la Commission Sud, l'a dit récemment :

"Ces événements ont eu deux conséquences très importantes pour le Sud et pour tous les pays du Sud. Premièrement, il devient plus urgent pour les pays en développement d'arriver à l'autosuffisance nationale et de renforcer leur coopération économique dans tous les domaines. Deuxièmement, l'Occident triomphant croit maintenant que le fait d'avoir gagné la guerre froide lui donne le droit - de même que le pouvoir illimité - de promouvoir de façon agressive sa philosophie économique et politique à travers tout le Sud.

M. Gurirab (Namibie)

Directement et par l'intermédiaire d'institutions financières et commerciales internationales contrôlées par les Etats riches, et parfois par le biais d'embargos, voire de l'ingérence politique, le Nord essaie donc de forcer les pays en développement du Sud à se conformer aux schémas qu'il ont conçus.

Dans le même temps, le protectionnisme sous diverses formes s'amplifie dans le Nord et notre faiblesse individuelle est mise à profit pour fouler aux pieds nos opinions dans les négociations internationales aussi bien que dans les discussions bilatérales Sud-Nord."

Comment ne pas être d'accord avec cette poignante analyse?

Le Mouvement non aligné - qui représente la majorité de l'humanité - offre aux pays en développement l'instance idéale pour planifier et agir ensemble, notamment à propos de questions importantes qui préoccupent les Nations Unies.

Je voudrais encore une fois citer les paroles éloquentes et pleines de sagesse de Mwalimu :

"Nous avons besoin d'un Mouvement du Sud pour parler des droits des pays du Sud. À l'heure actuelle, nous avons le Mouvement non aligné et - aux fins de négociations dans le cadre des Nations Unies - le Groupe des 77. Alors, pourquoi dit-on maintenant que le Mouvement non aligné n'est plus nécessaire?"

C'est là, je crois, une réalité incontournable, que le monde soit bipolaire ou unipolaire.

En ce qui concerne la situation en Afrique du Sud, la Namibie exprime son soutien et sa solidarité à l'égard des mouvements de libération et de toutes les forces démocratiques qui se trouvent à l'intérieur de ce pays voisin déchiré par la violence. C'est pourquoi nous avons été heureux de prendre part au débat, lorsque le Conseil de sécurité a été saisi de l'examen de la question de la violence en Afrique du Sud en juillet dernier.

Nous voulions souligner dans notre déclaration que, à présent que les Nations Unies se sont engagées dans cette voie, leur présence doit être prolongée et leurs effectifs accrus de façon à contrôler la violence et à permettre la transition vers une Afrique du Sud démocratique, non raciale et unie. Pour l'heure, la situation demeure explosive et dangereuse et justifie, par conséquent, le maintien d'une pression internationale sur le Gouvernement sud-africain.

Entre-temps, nous invitons le chef Mangosuthu Gatsha Buthelezi du Parti de la liberté Inkatha à se joindre au camarade Nelson Mandela, au Président De Klerk et à ses autres compatriotes à la table des négociations, dont l'instauration et la consolidation de la paix constitueront les prémices et l'adoption d'une constitution démocratique l'étape suivante de la période de transition.

Pour la première fois dans leur histoire nos voisins angolais se sont rendus aux urnes les 29 et 30 septembre, dans le cadre d'élections multipartites, afin d'élire un parti et des candidats qui ont maintenant pour tâche de mettre en place un nouveau gouvernement. Cela n'a pas été facile, mais la volonté et la détermination des électeurs et des personnes chargées du contrôle des élections ont contredit les prévisions de bien des cyniques qui jugeaient impossible d'organiser des élections libres et justes en Angola. La Namibie estime qu'il s'agit là d'une grande victoire pour le peuple angolais et elle l'en félicite; elle félicite également les dirigeants de tous les partis politiques qui ont eu foi dans la maturité politique de leur peuple et qui ont accepté le verdict des urnes. La Namibie, une fois encore, s'engage à continuer de coopérer étroitement avec le gouvernement élu de ce pays frère et ami, sur une base d'amitié et dans l'intérêt des deux pays.

Le gouvernement du Président Chissano et la RENAMO se sont enfin retrouvés à Rome pour signer un accord de cessez-le-feu destiné à mettre fin

aux combats au Mozambique et qui vise la reconstruction du pays. Nous félicitors le Président Chissano et M. Afonso Dhlakama d'avoir fait preuve de volonté politique et d'avoir redonné au peuple mozambicain l'espoir et la confiance dans l'avenir. Ils méritent nos sincères félicitations pour cette immense réalisation, et nous leur adressons tous nos voeux de succès alors qu'ils oeuvrent à l'adoption d'une nouvelle constitution et à la restauration de la paix et de l'ordre dans le pays.

Nous devons ce succès à de nombreux alliés et interlocuteurs, parmi lesquels nos hôtes italiens et, en particulier, les Nations Unies. Mais je voudrais rendre hommage aux Présidents Mugabe et Masire dont les efforts de médiation ont été couronnés de succès pour la plus grande joie de tous les Africains, et à tous leurs sympathisants dans le monde entier. Il y a eu un autre personnage clef. Je veux parler de M. Pik Botha, Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, qui a été très actif au cours des dernières heures décisives, ce qui a permis la signature de l'accord de cessez-le-feu. La Namibie est heureuse également de lui rendre hommage pour sa contribution.

En ce qui concerne la situation en Namibie, la Namibie appuie la demande du Président Abdou Diouf de la République du Sénégal, qui préside actuellement l'Organisation de l'unité africaine (OUA), visant la convocation de toute urgence d'une conférence internationale consacrée au désastre humain que subit ce pays d'Afrique. Comme le souligne le Secrétaire général des Nations Unies,

"lorqu'on a affaire à la mort et à la misère, aucune situation n'a la priorité sur les autres." (A/47/1, par. 116)

En ce qui concerne la situation au Sahara occidental, la Namibie appuie le principe d'autodétermination du peuple sahraoui. A cette fin, nous faisons nôtres les efforts du Secrétaire général et de son représentant spécial en vue d'éliminer tous les obstacles et contribuer au règlement des différends qui subsistent à propos du critère d'éligibilité pour le vote au référendum et de faire ainsi avancer le processus.

De même, la Namibie a toujours estimé que les aspirations politiques, et en particulier le droit à l'autodétermination du peuple palestinien, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), sont au coeur du conflit au Moyen-Orient. Cela comprend la création d'un Etat palestinien

indépendant conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Le temps de la paix et du dialogue est arrivé. Dans les circonstances présentes, il s'agit de la seule formule viable et raisonnable. Si une rencontre en tête à tête entre le Président de la Syrie et le Premier Ministre d'Israël doit donner un élan nouveau au processus de paix au Moyen-Orient et ouvrir la voie à un règlement d'ensemble, juste et durable, la Namibie encouragera vivement une telle entreprise historique dans le cadre des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

L'Iran et les Emirats arabes unis - deux voisins frères et amis - ne devraient pas permettre que leurs différends actuels débordent le cadre de leurs relations bilatérales. Ils devraient au contraire résoudre leurs différends par la voie du dialogue et par des moyens pacifiques.

Heureusement, le Koweït s'emploie à consolider la paix et poursuit la reconstruction du pays. La Namibie exprime sa solidarité indéfectible à l'égard de ses amis koweïtiens et leur adresse ses meilleurs voeux.

Le carnage en Bosnie-Herzégovine n'est que le dernier exemple de l'inhumanité de l'homme envers l'homme. Qu'elle se manifeste sous la bannière du notoire "nettoyage ethnique" ou de représailles religieuses, cette tragédie atroce doit s'arrêter.

A l'intérieur et autour de la péninsule coréenne, nous constatons de la part de toutes les parties intéressées une volonté de dialogue, l'accent n'étant plus mis sur l'affrontement et les solutions militaires. Il s'agit sans aucun doute d'une bonne nouvelle pour la paix et la sécurité mondiales. La réunification de la Corée n'est plus un objectif inaccessible, comme en témoigne le fait que le Nord et le Sud de cette nation divisée continuent sérieusement de régulariser leurs réunions de haut niveau et d'encourager les familles à se rencontrer librement.

Nous prions instamment la République démocratique populaire de Corée et la République de Corée, avec qui la Namibie entretient d'excellentes relations diplomatiques et de coopération, de poursuivre ces discussions essentielles jusqu'à ce que soit trouvée à l'amiable une solution pacifique.

La paix et la réconciliation au Cambodge ne sont toujours pas réalisées. Inspirés par le succès du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT) en Namibie, nous espérons et nous prions pour que l'opération actuelle de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) soit également couronnée de succès dans ce pays déchiré.

En conclusion de ma déclaration, je me dois d'informer l'Assemblée générale et le Secrétaire général du différend qui oppose la Namibie et l'Afrique du Sud à propos de Walvis Bay et des îles côtières. Telles que les choses se présentent à l'heure actuelle, une administration transitoire conjointe sera établie pour une durée limitée sur ces territoires le ler novembre 1992. Elle sera appelée Autorité administrative conjointe et sera placée sous la direction d'un responsable namibien et d'un responsable sud-africain. Dans l'intervalle, les deux gouvernements poursuivront les négociations sur la question essentielle de la réintégration, conformément à la résolution 432 (1978) du Conseil de sécurité.

Enfin, permettez-moi également d'informer l'Assemblée que la Namibie est devenue le cent cinquième membre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) le 15 septembre 1992, a également accédé au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et a déposé auprès des autorités compétentes les instruments à cet effet.

M. ROMULO (Philippines) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est avec un vif plaisir que le Gouvernement et le peuple des Philippines vous adressent leurs plus chaleureuses félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Vous avez été l'un des avocats les plus éminents et les plus convaincants de la liberté et de la démocratie dans votre pays. Nous, aux Philippines, avons suivi votre lutte avec intérêt et sympathie, et nous nous sommes associés au reste du monde pour applaudir votre triomphe dans cette lutte comme étant notre triomphe à tous. Ce triomphe vous a valu d'être élevé

aux hautes fonctions que vous occupez maintenant dans votre pays et aujourd'hui d'être élu Président de l'Assemblée générale. Votre élection est donc pour nous une source de satisfaction particulière.

En même temps, nous félicitons votre prédécesseur, S. E. l'Ambassadeur Samir S. Shihabi, du Royaume d'Arabie saoudite, pour son excellente direction des travaux de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Ma délégation félicite aussi chaleureusement M. Boutros Boutros-Ghali. Il apporte à sa mission, ardue mais exaltante, des décennies d'expérience et une connaissance approfondie des relations entre nations et de la nature des travaux des Nations Unies. En moins d'un an à ce haut poste, M. Boutros Boutros-Ghali a fait preuve non seulement d'un dévouement sans faille à l'égard des travaux de notre organisation, mais également d'un sens aigu de la direction qu'elle doit prendre pour traiter des grandes questions internationales d'aujourd'hui.

Qu'il me soit permis à ce stade d'exprimer la profonde reconnaissance et la gratitude du Gouvernement et du peuple philippins pour l'assistance généreuse accordée par les membres de la communauté mondiale et les organisations internationales aux centaines de milliers de victimes des inondations et des coulées de boue du mont Pinatubo, dont la fureur a été décrite par les hommes de science comme étant "l'éruption volcanique du siècle". Ils prévoient, malheureusement, que les coulées de boue du mont Pinatubo, qui ont déjà enseveli des villes et des villages et ont transformé les pâturages verdoyants du centre de Luzon en un paysage gris et désolé, continueront leur action destructrice pendant plusieurs années. S'étant embarqué dans des travaux de secours et de reconstruction de grande envergure dans les régions affectées, mon gouvernement aimerait une fois de plus faire appel à l'assistance des membres de la communauté et des organisations internationales, même si nous les remercions du fond du coeur pour l'aide déjà accordée depuis l'éruption du mont Pinatubo en juin 1991.

Nous tenons cette session de l'Assemblée générale à un moment de l'histoire qui a vu une vague de démocratie et de liberté nationale déferler sur le monde à une vitesse stupéfiante et sans précédent. Preuve en est, entre autres, l'admission aux Nations Unies, cette année, de bon nombre de

nouveaux pays - des nations sorties récemment du carcan des ténèbres et de l'oppression de l'impérialisme totalitaire : l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la République de Moldova, la Slovénie, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan. Cette liste de nouveaux Etats, de nouveaux Membres des Nations Unies, se lit comme une liste d'honneur dans les annales de la liberté de notre époque. Nous leur souhaitons, ainsi qu'à Saint-Marin, la bienvenue parmi nous.

Nous Philippins sommes fiers d'avoir été parmi les premiers à nous engager dans la voie de la démocratie au cours de notre histoire récente. En 1986, par l'exercice du pouvoir populaire, nous avons rétabli les institutions de la démocratie dans notre pays. Ce rétablissement démocratique a été réalisé avec une vigueur renouvelée dans les élections nationales que notre peuple a organisées il y a cinq mois et par le transfert pacifique du pouvoir qui a découlé de l'exercice suprême du processus démocratique.

Le fait même de ce transfert pacifique du pouvoir par le biais d'élections libres a affirmé, au vu et au su de tous, la stabilité politique de notre pays et a, sans conteste, contribué au climat de paix et de stabilité dans notre région.

A la recherche de la stabilité nationale et de la paix, nos nouveaux dirigeants, sous la conduite du Président Fidel V. Ramos, ont entamé une politique et une mission de réconciliation pour notre peuple, mettant fin aux divisions, soignant les blessures et essayant d'atteindre tout le monde. Parmi les mesures qui ont déjà été prises, il y a l'amnistie que nous avons accordée aux différents groupes qui avaient choisi la voie de la rébellion, quelles qu'aient pu être leur conviction idéologique ou religieuse et leur affiliation ethnique ou organisationnelle.

Ayant reçu leur pouvoir du peuple, nos nouveaux dirigeants ont choisi, par leurs politiques, de se laisser porter par la vague de libéralisation économique qui déferle inexorablement sur le monde et qui, dans tant de pays, a amélioré tant de vies en si peu de temps. Nous avons choisi cette voie pour la même raison qui l'ont fait choisir par d'autres, parce que nous croyons que c'est la meilleure route pour atteindre une croissance économique durable et assurer une vie meilleure à nos peuples.

Dès leur arrivée au pouvoir, nos dirigeants se sont engagés à fond en faveur de la libéralisation de notre régime commercial et des règles régissant les investissements dans notre pays. Nous avons supprimé pratiquement tous les contrôles de change, facilitant ainsi le mouvement international des devises. La privatisation des industries publiques clefs avance à un bon rythme. Conformément à la nouvelle primauté du commerce et de l'économie dans les relations entre nations, nous avons placé les relations commerciales et économiques en tête de la liste de nos priorités diplomatiques.

Il y a quelques semaines à peine, à Jakarta, capitale de nos voisins indonésiens, nous nous sommes associés au Mouvement des pays non alignés, aux travaux duquel mon pays assistait en tant qu'observateur depuis de nombreuses années. Loin de ne plus être pertinent lorsque la guerre froide prit fin, le Mouvement des pays non alignés, selon nous, s'est retrouvé plus fort, plus grand et même plus nécessaire qu'avant. Nombre d'anciennes divisions du Mouvement s'étaient refermées, et une nouvelle cohésion avait été trouvée. De plus, le Mouvement faisait de plus en plus porter son attention sur les problèmes du commerce, du financement, de la technologie et de toutes ces autres questions qui relèvent des relations économiques entre nations.

Si la fin de la guerre froide a peut-être grandement estompé les possibilités d'un conflit mondial et d'un cataclysme global, elle a par contre suscité de nouveaux défis qui sont tout aussi menaçants pour les peuples de rombreuses nations et régions que beaucoup des anciennes questions qui n'ont pas encore été réglées.

Le fardeau de leur dette extérieure continue d'écraser les économies de nombreux pays en développement, y compris les pays qui, comme les Philippines, ont déployé des efforts soutenus pour payer scrupuleusement leur dette. Nous sommes persuadés qu'avec un peu d'imagination et de créativité, et un minimum de bonne volonté et d'égoïsme éclairé, les nations du monde peuvent, ensemble, parvenir à une solution qui permettrait aux pays débiteurs de se développer et de se débarrasser du fardeau écrasant de leur dette. Les pays débiteurs devraient pour le moins recevoir accès à leurs marchés actuels et potentiels sans aucune restriction artificielle, ce qui leur permettrait de développer leurs économies et d'améliorer la vie de leurs populations tout en continuant d'assurer le service de leur dette à partir de leurs maigres ressources.

De plus en plus de nations du monde ont adhéré avec une vigueur croissante à l'assertion selon laquelle la libéralisation économique est vitale à l'amélioration de la productivité industrielle et à la création de la croissance économique. Or, n'est-il pas ironique que des barrières protectionnistes continuent de s'élever et de faire obstacle au flux des biens et services? Les peuples du monde demandent instamment à la communauté internationale, notamment aux pays développés, de laisser de côté leurs intérêts personnels étroits et de faire aboutir rapidement les négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round.

La formation de blocs commerciaux dans certaines régions a soulevé l'appréhension de pays en dehors de ces blocs quant à leur capacité de détourner artificiellement le commerce et les investissements, détournements qui diminueraient l'efficacité du système économique global. Quant à nous, au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), nous nous sommes engagés en faveur de la formation d'une zone de libre-échange qui devrait faciliter le commerce entre nous. Nous sommes toutefois déterminés à rester ouverts au commerce mondial, dont nos économies dépendent tellement.

Chaque pays a un droit inaliénable au développement. Et les Nations Unies ont un rôle primordial à jouer en veillant à ce qu'il soit atteint. Le processus actuel de restructuration et de revitalisation dans les domaines économique et social devrait donc être orienté de façon à ce que le système des Nations Unies puisse s'acquitter efficacement de ce rôle.

Le fléau persistant de la pauvreté, la croissance rapide de la population, les taux inégaux de croissance économique entre pays et l'asymétrie des structures économiques et sociales des nations, ensemble avec des progrès spectaculaires en matière de transports et communications, ont donné naissance à un nouveau phénomène propre à notre époque, à savoir la migration massive de main-d'oeuvre. Etant l'une des sources les plus importantes de cette migration, les Philippines sont convaincues qu'il est temps que la communauté internationale se penche maintenant sur ce phénomène, non plus au cas par cas, mais sur une base planifiée et stratégique ainsi qu'à l'échelle internationale.

Il serait bon, ce faisant, de tenir compte de l'appel du Secrétaire général qui demande que l'on comprenne et respecte mieux les droits et les besoins des couches les plus vulnérables de la société. Une partie importante de la migration de la main-d'oeuvre est constituée de milliers de jeunes femmes en provenance de nombreux pays en développement qui partent vers des pays plus riches en quête d'une vie meilleure pour elles-mêmes et leurs familles, pour tomber bientôt victimes de mauvais traitements indescriptibles, d'actes de violence souvent, se terminant parfois par la mort, uniquement parce que ce sont des femmes. Cent quarante-cinq millions d'enfants errent dans les rues, sans abri, affamés, négligés, victimes dans la plupart des cas de mauvais traitements et de voies de fait de la part d'adultes. Des milliers d'handicapés et de personnes âgées, particulièrement dans les pays en développement, sont rejetés, privés de leur dignité, tenus en marge de la société.

La croissance incontrôlée de la population dans de nombreuses régions, l'utilisation inconsidérée des ressources de la planète et la pollution des terres, de l'eau et de l'air ont gravement endommagé l'écologie qui permet à la vie sur la terre de se perpétuer dans de nombreux endroits, menaçant les moyens d'existence des fermiers et des pêcheurs ainsi que la santé de tous. C'est donc avec beaucoup d'espoir et d'impatience que les Philippines ont participé à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro en juin dernier. A cette conférence, la volonté collective de la communauté internationale a été concentrée au niveau le plus élevé de direction politique au profit du développement durable de notre terre et de ses ressources. Les Philippines se félicitent des résultats considérables atteints par la Conférence et réitèrent leur engagement envers les objectifs et idéaux inscrits dans le programme Action 21, dont l'application nécessite de nouvelles ressources financières supplémentaires adéquates.

Pour atteindre à l'échelle nationale les objectifs énoncés au programme Action 21, le Président de mon pays a créé le Conseil philippin sur le développement durable, qui comprend des organisations non gouvernementales et compte surtout des jeunes parmi ses membres. Je suis également heureux d'annoncer que, pour célébrer l'Année internationale des populations

autochtones, les Philippines accueilleront en avril de l'an prochain un Sommet planète Terre mondial pour la jeunesse, en coopération avec le Forum mondial de la jeunesse du Programme des Nations Unies pour l'environnement et avec le plein appui et l'approbation du Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, et l'Organisation internationale du Travail. Je demande instamment au monde de soutenir cette entreprise.

La fin de la guerre froide a fait disparaître le danger global qui menaçait la Terre et a comblé une brèche fondamentale qui divisait la communauté internationale. Elle a ouvert ainsi de nouvelles perspectives d'espoir de paix et de sécurité globale, aboutissant immédiatement à de grandes percées dans certains des conflits jusqu'ici insolubles de la planète, en Afghanistan, au Cambodge, au Moyen-Orient, en Amérique centrale, en Afrique du Sud. Néanmoins, des conflits intrarégionaux et intranationaux continuent de saccager la vie et les foyers des peuples.

La fin de la confrontation entre les superpuissances et la dissolution des empires et des blocs ont libéré les nations et démantelé les tyrannies. Elles ont aussi déclenché des hostilités vieilles de plusieurs siècles entre des groupes antagonistes et les ont laissé s'adonner à une violence tragique. Ces conflits, nouveaux et anciens, ont revêtu diverses formes et dimensions.

Au Moyen-Orient, des mouvements dans le processus de paix ont fait apparaître de nouveaux bien que modestes espoirs. Toutefois, ces espoirs doivent rester modérés, car la cause fondamentale du conflit, le déni d'une patrie et de sa souveraineté au peuple palestinien, n'est pas encore réglée.

En Afrique du Sud, les institutions de l'apartheid ont été démantelées : une évolution pleine d'espoir qui peut être attribuée dans une large mesure aux efforts résolus et patients des Nations Unies et de la communauté internationale. Nous sommes encouragés par le fait que les négociations actuellement bloquées sur l'avenir de ce pays pourraient enfin être remises sur la bonne voie avec la reprise attendue de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique. En Somalie, des luttes intertribales s'ajoutent aux cruautés de la nature pour infliger au peuple de cette malheureuse terre la mort par la violence ou la famine. Les habitants de la Bosnie-Herzégovine, en particulier sa population musulmane, sont soumis à la barbarie du "nettoyage ethnique" et aux horreurs d'une guerre fratricide, alors que la communauté internationale demeure un spectateur impuissant. Des formes semblables – sinon à des degrés semblables – de violence ethnique ont éclaté dans certaines parties de l'Union soviétique.

Dans notre propre région de l'Asie du Sud-Est, au Cambodge, un accord de paix difficilement conclu par les Nations Unies, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), d'autres gouvernements intéressés et les factions cambodgiennes elles-mêmes a d'abord visé et a ensuite abouti à la mise en place de la plus grande opération de maintien de le paix des Nations Unies, assortie de l'une de ses plus sérieuses responsabilités : l'Autorité transitoire des Nations Unies pour le Cambodge, à laquelles les Philippines ont contribué en envoyant un contingent de policiers et d'observateurs navals. Cependant, une des factions, dernièrement, a décidé de ne plus participer au processus de paix jusqu'à ce que ses conditions, dont certaines vont au-delà des termes des Accords de paix de Paris, seront satisfaites. Il incombe maintenant à la communauté internationale de faire en sorte que le tissu de la paix imminente ne s'effiloche pas et que le processus de paix soit remis sur la bonne voie.

Des revendications conflictuelles dans la région de la mer de Chine du Sud ont donné lieu à de graves préoccupations parmi les pays concernés et d'autres Etats qui ont des intérêts dans la région. En juillet dernier les Ministres des affaires étrangères de l'ANASE ont publié à Manille la Déclaration de l'ANASE sur la mer de Chine du Sud, qui demandait à tous les requérants de régler leurs différends pacifiquement et de s'engager à déployer des efforts de coopération dans la région, et invitait toutes les parties

concernées à souscrire à la Déclaration. Des dialogues ont eu lieu dans la région avec des responsables et des universitaires de tous les Etats requérants et des autres parties intéressées. Nous espérons que ces dialogues permettront d'éviter les malentendus et les conflits, et que viendra finalement le jour où cette vaste partie stratégique vitale de la mer, qui est une zone de tension naissante, sera transformée en une région de paix et de coopération durables. Tout cela relève effectivement des buts et principes du Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est, dont les signataires, y compris les Philippines, demandent qu'il soit approuvé par l'Assemblée générale à la présente session.

Ainsi, alors que le monde se félicite de la fin de la guerre froide et de la marche vers la liberté et la démocratie sur toute la terre, dans les relations entre les nations, d'anciennes blessures s'enveniment, se rouvrent, et de nouvelles sont ouvertes. Et pourtant, les espoirs sont encore plus grands aujourd'hui qu'ils ne l'ont jamais été depuis la dernière grande guerre. Ces espoirs se concentrent spécialement sur les nouvelles possibilités pour l'Organisation des Nations Unies de s'acquitter de sa mission consistant à prévenir la guerre, rétablir, maintenir et consolider la paix. Dans cette nouvelle ère d'opportunités, il est à la fois possible et impératif pour l'Organisation des Nations Unies de jouer le rôle prévu par la Charte en tant que premier gardien de la paix et de la sécurité dans le monde.

Il est donc tout à fait approprié que dans son premier rapport sur les travaux de l'Organisation, notre nouveau Secrétaire général insiste presque exclusivement sur ce rôle des Nations Unies et sur les possibilités qui lui ont été ouvertes par les changements historiques récents.

Les Philippines se félicitent du rapport du Secrétaire général intitulé "Agenda pour la paix - diplomatie préventive, rétablissement de la paix et maintien de la paix", et elles l'étudient avec soin. Nous demandons au reste du monde de l'étudier aussi de façon sérieuse, car il s'efforce de faire revenir les Nations Unies à leurs origines en tant qu'organisation possédant une capacité réelle de rétablir et maintenir la paix. Le rapport contient de nombreuses propositions sages, opportunes et pratiques, et je voudrais en signaler quelques-unes.

Nous appuyons l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un rôle accru et plus efficace de la Cour internationale de Justice. Nous nous associons au Secrétaire général pour réaffirmer la Déclaration de Manille sur le règlement pacifique des différends internationaux, telle qu'approuvée par l'Assemblée générale. Nous sommes heureux qu'il reconnaisse la nécessité de réduire les difficultés économiques des Etats qui sont affectés par les sanctions imposées à un autre Etat au titre de l'Article 41 de la Charte.

Nous recommandons l'étude approfondie des propositions audaciauses du Secrétaire général visant à donner plus d'actualité au Chapitre VII de la Charte, en particulier à l'Article 42, qui autorise le Conseil de sécurité à prendre des décisions militaires pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales, et l'Article 43, qui oblige les Membres des Nations Unies à mettre des forces armées et des installations à la disposition des Nations Unies à cet effet.

Le fait d'accorder plus de pouvoir et une plus grande autorité aux Nations Unies pour le maintien de la paix et pour l'application de décisions recevrait un plus grand appui de la communauté internationale si le Conseil de sécurité pouvait agir de façon plus démocratique qu'auparavant. Pourquoi, par exemple, une région dont la population représente 15 % de la population mondiale a-t-elle 23 % de représentation à l'Organisation des Nations Unies et 40 % au Conseil de sécurité cette année, s'ajoutant à cela le fait que trois pays de ce groupe ont le droit de veto?

Il est clair que c'est une question légitime. Cependant, la composition du Conseil de sécurité n'est qu'une des dispositions de la Charte qui pourraient être améliorées. Ma délégation apprécie les efforts actuels déployés pour restructurer et revitaliser les secteurs économique et social des Nations Unies et pour réformer à la fois l'Assemblée générale et le Secrétariat. Nous notons, cependant, que de tels efforts sont souvent limités parce que l'on hésite à réviser la Charte des Nations Unies elle-même.

Parlant devant le Comité spécial de la Charte et du raffermissement du rôle de l'Organisation au cours de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale, le Ministre des affaires étrangères des Philippines de l'époque, le général Carlos P. Romulo, disait :

"A aucun moment dans l'histoire il n'a été plus clair que les nombreux problèmes mondiaux étroitement liés auxquels nous sommes confrontés ne seront pas résolus par des solutions nationales et partielles. L'importance primordiale de l'Organisation des Nations Unies en tant que fondement de la société humaine a été réaffirmée avec force par les événements considérables de cette seule année. La conception d'un nouvel ordre économique mondial, la mobilisation de l'agriculture mondiale, une approche globale des problèmes démographiques, la redistribution équitable des ressources économiques mondiales, la réalisation du désarmement et l'édification de la paix, tout cela exige une organisation mondiale plus efficace et plus efficiente.

Pour ces raisons, il est plus que jamais approprié que nous poursuivions l'examen de l'amélioration des Nations Unies elles-mêmes. La centralisation des Nations Unies est évidente et inévitable. La valeur croissante des Nations Unies ne fait aucun doute. Ce qui est mis en doute, c'est leur rythme d'adaptation pour traiter rapidement les affaires mondiales, leur capacité de remplir les fonctions que leur confient leurs Membres ou qu'exige plus simplement le cours rapide de l'histoire mondiale.

Lorsque nous avons entamé cette discussion en 1970, le jour du vingt-cinquième anniversaire de notre organisation mondiale, l'effort semblait assez pertinent. Mais maintenant que nous le poursuivons, l'allure accélérée du changement dans le monde nous a déjà rattrapés et menace de nous dépasser. Les mécanismes des Nations Unies sont de plus en plus grinçants et primitifs à la lumière de la tâche de gestion complète que l'Organisation est de plus en plus appelée à assumer. Alors que la vision des fondateurs de la Charte était remarquable, car ils ont réussi à concevoir une organisation suffisamment souple et adaptable avec une Charte d'une valeur constante, il leur était pourtant tout à fait impossible d'anticiper la rapidité avec laquelle les événements nous conduiraient vers un âge d'interdépendance mondiale, et les exigences qui seraient imposées à notre organisation mondiale."

Le général Romulo, qui était mon père et qui a été l'un des fondateurs des Nations Unies, a fait ces remarques en 1974. Il aurait pu d'ailleurs faire la même déclaration aujourd'hui. Je ne veux pas insister sur ce qui est évident, mais je sais que le message de mon père continue de résonner fort et clair dans cette salle. Il nous faut maintenant pallier les omissions du passé.

A cette fin, la délégation des Philippines estime qu'il est grand temps que l'Organisation des Nations Unies applique les dispositions de l'Article 109 concernant la convocation d'une conférence générale aux fins d'une révision de la Charte. Ma délégation aura des consultations avec les Membres qui partagent cet avis au cours de l'année à venir afin de traiter concrètement cette proposition, spécifiquement par l'adoption d'une résolution demandant la convocation de cette conférence de révision qui, conformément à la Charte elle-même aurait dû être inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale 10 ans apres son adoption en 1945.

Trois années seulement nous séparent du cinquantième anniversaire de notre organisation. Sa célébration, nous en sommes convaincus, sera encore rehaussée par l'adoption et l'application d'une telle résolution. Par elle, nous espérons contribuer à la noble tâche qui incombe à chacun de faire des Nations Unies un instrument réellement efficace, comme les signataires l'avaient envisagé, pour préserver "les générations futures du fléau de la guerre" et pour favoriser "le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande". La confluence de tous ces événements historiques nous offre aujourd'hui une occasion unique d'exécuter le mandat qui nous a été confié par les fondateurs de l'Organisation. Puissions-nous être à la hauteur de leur confiance.

M. NDOLO AYAH (Kenya) (interprétation de l'anglais): Monsieur le Président, qu'il me soit d'abord permis de joindre ma voix à celle des autres orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter cordialement de votre élection unanime à la présidence de la quarante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Votre élection à ce poste élevé montre la confiance que l'Assemblée place en vous; c'est également un grand honneur pour votre pays, la Bulgarie. Nous sommes certains que, sous votre compétente direction, nos délibérations seront couronnées de succès.

M. Ndolo Ayah (Kenya)

Je tiens également à rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Samir Shihabi, d'Arabie saoudite, pour les grands talents de diplomate dont il a fait preuve lors de la quarante-sixième session.

Nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue aux nouveaux Membres qui se sont joints à notre organisation au cours de l'année écoulée. Grâce à leur admission, l'Organisation des Nations Unies s'est rapprochée encore davantage de la réalisation du principe d'universalité de sa composition. Nous sommes encouragés par leur attachement aux principes et aux objectifs de la Charte, et, dans les jours à venir, nous comptons coopérer étroitement avec eux en vue de créer un monde meilleur pour l'humanité par le biais de l'Organisation. Leur admission intervient à une époque très importante de l'histoire de l'Organisation des Nations Unies, une époque où elle fait l'objet d'une revitalisation et d'une réorganisation et où elle s'apprête à relever les nouveaux défis que présente la situation internationale extrêmement changeante.*

Les succès de l'ONU et l'importante contribution qu'elle entend apporter au maintien de la paix et de la sécurité internationales dépendront, dans une large mesure, des efforts de notre nouveau Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali. Nous le félicitons de son rapport présenté en temps opportun, "Agenda pour la paix", dans lequel il analyse et présente des recommandations pragmatiques concernant les moyens de renforcer et de rendre plus efficace la capacité des Nations Unies en matière de diplomatie préventive, de rétablissement de la paix et de maintien de la paix.

La sécurité fondée sur l'ancienne théorie de la dissuasion n'a pas réussi à garantir à l'humanité un monde sans menace de guerre ou sans holocauste nucléaire. Le Kenya considère que la paix n'est pas simplement l'absence de guerre mais l'absence de menace de guerre ou de l'emploi de la force dans les relations internationales et dans tous les domaines de la vie. La fin de la rivalité entre les superpuissances et la fin de la période de guerre froide donnent au monde une rare occasion non seulement de réorganiser les relations internationales mais également d'instaurer une atmosphère pacifique sans

^{*} M. Phoofolo (Lesotho), Vice-Président, assume la présidence.

menace nucléaire. La Conférence du désarmement, à Genève, a pris des mesures constructives en réalisant des progrès au cours des négociations relatives à la Convention sur les armes chimiques.

Le Kenya est heureux de figurer parmi les nombreux Etats qui ont parrainé un projet de résolution sur les armes chimiques et bactériologiques, qui sera présenté à l'Assemblée à la présente session au titre de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage et de l'emploi des armes chimiques.

Pour importante que soit cette évolution, le Kenya n'en reste pas moins convaincu qu'une interdiction complète des essais est le seul moyen de freiner l'élan de la course aux armements nucléaires. C'est là l'instrument le plus approprié pour parvenir à une politique pratique de contrôle des armements destinée à prévenir une nouvelle escalade des armes. A cet égard, nous nous félicitons de l'adhésion de la Chine et de la France au Traité de non-prolifération qui est un pas dans la bonne direction.

Le Kenya s'est félicité sans aucune réserve de l'effondrement de la structure bipolaire de la guerre froide. Cependant, les conséquences du changement ont été dévastatrices pour certaines et catastrophiques pour d'autres. Une chose est claire : les changements, tant souhaités et nécessaires, sont toutefois intervenus trop rapidement pour la plupart d'entre nous. Par conséquent, au lieu d'être un triomphe de la démocratie, les changements présentent aujourd'hui un grave défi pour la démocratie et la survie des institutions démocratiques qu'ils étaient censés renforcer, mais également une dure épreuve pour la volonté et la capacité de l'ONU et ses institutions de répondre efficacement aux crises qui en découlent.

La Somalie en est un exemple particulièrement affligeant. Pour reprendre les remarques faites par le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, présenté le 11 septembre 1992 :

"La Somalie pose un problème particulièrement difficile pour l'Organisation des Nations Unies. Dans ce pays, la tâche consiste à répondre d'urgence aux énormes besoins d'une population se trouvant dans une situation de plus en plus désespérée, du fait de la famine générale, de l'absence de toute administration nationale, de la destruction presque totale des infrastructures de base et des conditions d'insécurité extrême." (A/47/1, par. 145)

M. Ndolo Ayah (Kenya)

En tant que voisin de la Somalie, le Kenya a accueilli plus que sa part de réfugiés somalis, dont le chiffre actuel dépasse 500 000. Près de 6 millions des 7 millions de Somalis vivent dans le plus grand dénuement, et il est prévu que 2 millions de Somalis mourront éventuellement d'ici à la fin de cette tragédie humaine.

Nous remercions le Secrétaire général et son équipe des efforts infatigables qu'ils ont investis dans l'élaboration d'un programme d'action complet et polyvalent sur les secours humanitaires, la consolidation d'un cessez-le-feu, la réduction de la violence organisée et la réconciliation nationale. Le Secrétaire général adjoint pour les affaires humanitaires, l'Ambassadeur Jan Eliasson, a effectué un travail remarquable en coordonnant l'aide de l'ONU à la Somalie. Le Kenya reste prêt à fournir les équipements nécessaires aux institutions des Nations Unies et aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales pour aider la Somalie.

Si l'assistance humanitaire est l'une des principales priorités dans les circonstances actuelles, le Kenya n'en perd pas moins de vue la nécessité d'une table ronde. Rien ne peut remplacer le dialogue. Le Président de mon pays, S. E. M. Daniel Arap Moi, a toujours rappelé aux dirigeants somaliens qu'ils doivent faire passer les intérêts du peuple somalien avant leurs intérêts personnels et mesquins. Le Kenya fera tout ce qu'il pourra, avec ses voisins, pour apporter son aide à toutes les factions somaliennes, sans exception, afin qu'elles se rencontrent pour discuter d'une solution durable à cette tragédie.

Ailleurs en Afrique on note des tendances encourageantes à la réconciliation et à un règlement à l'amiable des conflits ethniques ou idéologiques qui ont retardé le progrès pendant des dizaines d'années. Nous saluons les peuples du Mozambique et de l'Angola, qui ont choisi le dialogue pour régler leurs différends.

Nous espérons également qu'il sera finalement possible de parvenir à un règlement pacifique, des problèmes du Cambodge et de la Corée divisée, et nous appuyons les initiatives lancées en Amérique centrale pour régler les problèmes de la région par une approche régionale, comme il est prévu par la Charte.

La situation au Moyen-Orient est encore loin d'être réglée. Nous montrons un optimisme prudent au sujet des pourparlers amorcés par le Secrétaire d'Etat James Baker, auxquels participent les plus importants protagonistes du conflit au Moyen-Orient, les Palestiniens.

Les événements survenus en Afrique du Sud sont également très encourageants pour nous. Nous attendons avec impatience la reprise des pourparlers sur la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA) afin d'accélérer la cadence vers une démocratie authentique dans ce pays.

Cette session de l'Assemblée générale se déroule au moment d'une globalisation accrue de l'économie mondiale, avec de nouvelles occasions prometteuses pour tous les pays, riches et pauvres. Malheureusement, les bénéfices découlant de cette globalisation ne sont pas répartis uniformément. Les économies des pays en développement se caractérisent pas un fardeau de la dette qui s'alourdit, par un solde négatif de la balance des paiements, par une diminution des investissements, par la réduction de la solvabilité externe et par un recul général du développement économique.

L'apport international au financement des pays en développement, tant sur le plan public que commercial, a continué de décroître au lieu d'accroître. Cela s'est traduit par une exportation nette de ressources des pays en développement vers les pays développés. Pour inverser cette tendance négative, les pays développés et les institutions financières internationales doivent intensifier leurs efforts pour accroître substantiellement le rythme des flux financiers vers les pays en développement sur une base permanente et garantie.

Les pays donateurs qui ne l'ont pas encore fait devraient tout mettre en oeuvre pour atteindre l'objectif de 0,7 % de leur produit national brut en faveur de l'aide publique au développement des pays, comme le prévoit la Stratégie internationale du développement des Nations Unies. La conditionnalité et la double conditionnalité de l'octroi de l'aide imposées aux pays en développement par un certain nombre de donateurs devraient être levées. Ces conditions sont déraisonnablement rigoureuses et vont à l'encontre du but recherché. Il est donc urgent que les bailleurs de fonds revoient leurs politiques de coopération internationale afin d'éviter des actions qui nuisent aux économies déjà accablées de dettes des pays bénéficiaires.

La crise de la dette extérieure des pays en développement est encore exacerbée par l'instabilité des taux de change et les fluctuations monétaires, par l'effondrement des cours des produits de base, par la dégradation générale

M. Ndolo Avah (Kenya)

des termes de l'échange des pays débiteurs et par les politiques financières et économiques nationales des pays créanciers. Afin de lutter contre l'inflation, les pays créanciers ont adopté des mesures qui ont réduit les possibilités d'exportation des pays en développement et ont entraîné une hausse des taux d'intérêt, ce qui met davantage en péril la capacité des pays débiteurs de s'acquitter de leurs obligations au titre de la dette.

Le Kenya considère que, pour être durable, toute solution significative à la crise de la dette doit tenir compte des causes véritables du problème. Nous nous félicitons des efforts entrepris par certains membres de la communauté des donateurs pour réduire ou annuler la dette des pays en développement. Une solution réelle et durable du problème de la dette des pays en développement ne pourra être trouvée que par des mesures visant à relancer la croissance économique et le développement des pays en développement.

Le protectionnisme commercial et l'incapacité des pays développés à se conformer intégralement aux pratiques commerciales internationales ont également contribué à réduire l'accès au marché des exportations des pays en développement. Le protectionnisme, de même que les subventions, ont eu un effet défavorable sur la capacité des pays en développement, en particulier des pays d'Afrique, de se procurer les devises étrangères dont ils ont grand besoin, ce qui a occasionné pour les pays en développement des pertes de quelque 500 milliards de dollars par année. Cette perte est 10 fois supérieure au montant de l'aide étrangère accordée à ces pays. Cette situation est aggravée par la chute des cours des produits de base dont de nombreux pays en développement sont extrêmement tributaires. Depuis l'effondrement de l'Accord international sur le café en 1989, par exemple, les pays producteurs de café ont perdu plus de 10 milliards de dollars.

Afin d'inverser cette tendance défavo. able, les pays développés devraient éliminer tout protectionnisme du commerce mondial et veiller à ce que le régionalisme introverti et les blocs économiques ne portent pas atteinte au système commercial multilatéral. Il est urgent de conclure rapidement et fructueusement les négociations d'Uruguay sur le commerce multilatéral de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

Les programmes de libéralisation soutenus par la communauté des donateurs, en particulier le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, devraient instaurer un équilibre entre la promotion des marchés des pays industrialisés et la nécessité de rendre les exportations des pays en développement plus compétitives sur le marché mondial. Ces programmes devraient également encourager les industries de transformation des pays en développement, afin de donner à leurs produits une plus grande valeur ajoutée et de leur permettre d'en tirer un plus grand profit sur les marchés internationaux.

Certains pays en développement, y compris le Kenya, avec l'appui du FMI et de la Banque mondiale, mettent en oeuvre des programmes d'ajustement structurel. S'il est vrai que nos pays acceptent les objectifs de ces ajustements structurels, les taux et parfois les méthodes d'application préconisées par la communauté des donateurs, en particulier le FMI et la Banque mondiale, dépassent notre capacité politique, économique ou sociale de les absorber. Le Kenya est convaincu que la viabilité de ces programmes ne peut être garantie que s'ils sont compatibles avec la situation politique et sociale des pays bénéficiaires.

Le Kenya croit que la paix, la sécurité et la stabilité sont incompatibles avec la misère profonde que connaissent des millions d'habitants des pays en développement. Nous souscrivons pleinement à la position des pays en développement membres du Groupe des 77, pour qui l'élimination de la pauvreté reste le grand défi de notre temps. Tel doit être l'objectif de la revitalisation de la croissance et du développement durable des pays en développement. Nous appuyons également la recommandation faite par le Conseil économique et social à sa session de fond de 1992 pour que l'Assemblée générale convoque un sommet mondial sur le développement social en 1995. Une telle conférence contribuerait à faire progresser l'objectif important : placer la dimension humaine au centre du développement et de la coopération internationale. L'élimination de la pauvreté est un objectif national au Kenya où tous les efforts possibles sont déployés à cette fin.

Le Kenya, comme de nombreux autres pays de l'Afrique subsaharienne, a eu sa part de sécheresse et de pénurie alimentaire, encore aggravées par le problème des réfugiés. Les problèmes économiques et sociaux graves qui persistent en Afrique, auxquels s'ajoutent le fardeau de la dette, la chute des cours des produits de base, les aléas du climat et des conditions météorologiques, la dégradation de l'environnement, l'accroissement démographique et les effets sociaux et politiques de l'ajustement structurel, ont tous contribué à la baisse du niveau de vie et ralenti les efforts faits en faveur de la relance économique. Près de 40 millions d'habitants de l'Afrique subsaharienne se trouvent actuellement aux prises avec la menace de famine.

Le Gouvernement kényen apprécie hautement la réaction de la communauté internationale et l'assistance bilatérale venant des pays amis, face à la grave sécheresse et aux mauvaises récoltes auxquelles le pays est en proie. Le Département des affaires humanitaires des Nations Unies a lancé un appel spécial pour le Kenya en plus du Programme spécial d'urgence destiné à la corne de l'Afrique. Je tiens à exprimer les remerciements et la reconnaissance de mon pays au Secrétaire général pour cette action, qui vient en temps opportun, et en particulier pour les 2 millions de dollars mis à la disposition du FISE et provenant du Fonds central autorenouvelable d'urgence pour la fourniture d'eau, de médicaments essentiels, de vaccins et de logements dans les régions du nord et du nord-est du Kenya. Nous voudrions lancer un nouvel appel pour que soit maintenue l'assistance étant donné l'afflux massif de réfugiés et les effets de la sécheresse sur le Kenya.

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui s'est tenue à Rio cette année a indiqué clairement la préoccupation de l'humanité à l'égard de la situation de l'environnement mondial. Elle a souligné le fait que la dégradation persistante de l'environnement est une menace grave pour la survie de la race humaine et de la planète Terre. Les accords conclus à Rio représentent un succès remarquable à tous égards, bien qu'ils n'aient pas répondu à toutes nos attentes et à tous nos espoirs. Néanmoins, il est satisfaisant de voir que les résultats du Sommet planète Terre de Rio qui figurent dans la Déclaration de Rio et dans le programme Action 21 fournissent la base d'un nouvel effort d'association mondial, englobant les riches et les pauvres, le Nord et le Sud, l'Est et l'Ouest.

Il est à noter que pour la première fois, la communauté mondiale s'est unie pour porter son attention sur le processus de désertification, l'un des problèmes que connaissent le continent africain et, bien entendu, le Kenya lui-même. Ce processus a engendré des niveaux de pauvreté sans précédent, et il est temps d'élaborer un instrument juridique international qui centrerait l'attention sur ce fléau. Il est donc bon de noter que la Conférence de Rio a attiré l'attention sur la nécessité de commencer les travaux sur une convention internationale relative à la désertification, l'accent étant mis particulièrement sur l'Afrique.

Mais malgré tout ce qui a été fait à Rio, nous ne pouvons pas nous permettre d'être pleinement satisfaits. Il reste encore beaucoup à faire. Le chemin à suivre après Rio sera plus long et peut-être plus difficile que celui qui nous a conduits à Rio. Les programmes doivent être mis en ceuvre et les traités doivent entrer en vigueur et être renforcés.

Si le Kenya est disposé à poursuivre les objectifs d'un développement durable, il nous faut souligner qu'une action positive des pays développés est nécessaire pour appliquer les dispositions concernant des ressources nouvelles et supplémentaires, une assistance technique, ainsi que le transfert de technologies écologiques appropriées, ce afin de permettre aux pays en développement de jouer leur rôle. En fait, à Rio, les pays développés ont réaffirmé leur engagement d'atteindre l'objectif reconnu de 0,7 % du produit national brut pour l'aide publique au développement en vue d'augmenter leurs programmes d'assistance. Si cet engagement est certes louable, le Kenya considère que des engagements concrets devraient être énoncés, étant donné que le succès et la mise en oeuvre du programme Action 21 dépendront très largement de la disponibilité du financement. Nous tenons à souligner que l'effort de développement durable ne saurait aboutir si les pays développés et les institutions financières avancent des considérations financières comme une excuse pour se livrer à des ingérences dans les affaires intérieures des pays en développement, ou comme une occasion d'introduire des conditions.

La création de la Commission sur le développement durable est importante puisqu'elle fournira un cadre central pour la prise de décision intergouvernementale visant à intégrer les stratégies d'environnement et de développement du programme Action 21. Le Kenya croit que le seul moyen pour

cette nouvelle commission d'être le plus efficace possible dans l'application du programme Action 21 serait que l'Assemblée générale résiste à toutes modalités d'organisation et à tous mandats qui instaureraient un dispositif bureaucratique inutilement coûteux et lourd. La Commission devrait être une commission fonctionnelle du Conseil économique et social, dotée d'un règlement intérieur reconnu, et elle devrait être élaborée dans le contexte de la revitalisation et de la rationalisation actuelles du Conseil. La Commission devrait avoir des responsabilités bien définies pour éviter toutes contradictions avec d'autres organes; elle devrait être axée sur le développement à venir, et fournir un cadre pour l'examen, le développement et la mise à jour du programme Action 21, compte tenu de l'évolution future de la situation économique, financière, technologique, juridique et autre.

A sa quarante-sixième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 46/164, acceptant l'idée de convoquer une conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat), peut-être en 1997, et a demandé au Secrétaire général de présenter un rapport sur ce point. Ma délégation souscrit pleinement à cette décision, qui fournirait une occasion unique de renforcer les progrès d'habitat, compte tenu du fait que l'urbanisation est l'un des problèmes fondamentaux de l'environnement que l'on ne saurait méconnaître.

Avant de terminer, je voudrais commenter brièvement la Décennie du droit international. A sa quarante-cinquième session, l'Assemblée générale a déclaré que les années 90 seraient la Décennie du droit international. Le respect et l'adhésion par tous les Etats aux principes et normes du droit international nous permettraient d'instaurer un monde plus ordonné où les différends qui surviendraient pourraient être résolus par des moyens pacifiques. C'est pourquoi nous devons tout mettre en oeuvre pour que les objectifs de la Décennie soient poursuivis et que des programmes concrets soient adoptés pour traduire cette décennie dans les faits.

Il serait également très opportun que, au cours de cette Décennie du droit international, le monde assiste non seulement à l'entrée en vigueur de la Convention sur le droit de la mer, mais aussi à sa reconnaissance universelle comme cadre juridique complet régissant les océans. Nous louons par conséquent le Secrétaire général de ses efforts visant à traduire cette

M. Ndolo Ayah (Kenya)

conception dans les faits, et nous lui adressons tous nos voeux de réussite. Toutefois, nous devons veiller à ce que l'acceptation universelle de la Convention ne porte pas atteinte à son principe fondamental, qui est que les océans et les ressources qu'ils contiennent sont le bien commun de toute l'humanité et doivent donc être exploités dans ce sens.

M. AITMATOV (Kirghizistan) (interprétation du russe):

Permettez-moi d'exprimer mes sincères félicitations au Président de

l'Assemblée générale pour son élection à cette fonction pour la session en

cours. Je souhaite également beaucoup de succès au Secrétaire général dans
ses activités.

La présente session de l'Assemblée générale est la première pour le Kirghizistan ainsi que pour les autres nouveaux Membres des Nations Unies et nous fournit une excellente occasion de nous présenter à la communauté mondiale et d'exposer la façon dont nous entrevoyons notre coopération à venir avec l'Organisation.

Le Kirghizistan a accédé à l'indépendance à un moment où des changements radicaux se produisaient dans l'histoire du monde. L'effondrement du totalitarisme et les profonds changements géopolitiques qui se sont produits sur le territoire de l'ancienne Union soviétique ont permis à notre république de saisir cette chance historique de s'affirmer en tant qu'Etat indépendant. Nous avons célébré, il y a un peu plus d'un an, le premier anniversaire de la proclamation de notre indépendance.

Dès le début, la seule option digne d'être retenue, lors de l'utilisation du droit au libre choix que nous avions acquis, nous a semblé être la mise en place d'une démocratie pluraliste en tant que seul moyen de créer une vie décente pour les individus en garantissant les libertés politique, économique et spirituelle.

Le processus difficile que constitue la création d'un état démocratique fondé sur le droit, le renforcement de l'harmonie interethnique et de l'entente sociale et l'édification d'une base à l'économie de marché est en cours au Kirghizistan. Nos critères, dans cette voie, sont les normes internationales les plus élevées garantissant les droits et les libertés de l'homme, et nous nous efforçons d'assurer leur mise en oeuvre dans tous les domaines de l'activité gouvernementale, politique et législatiave. Ces normes se reflètent dans le projet de constitution que notre parlement examinera bientôt. Dans un avenir très proche, le Kirghizistan adhérera également aux accords internationaux les plus importants en matière de droits de l'homme.

Nous avons beaucoup apprécié l'attitude favorable adoptée à l'étranger à l'égard des changements démocratiques en cours dans notre république.

M. Aitmatov (Kirghizistan)

Le Kirghizistan est aujourd'hui reconnu par 107 pays partout dans le monde et a établi des relations diplomatiques avec plus de 50 d'entre eux. Il est devenu membre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et d'autres institutions internationales et régionales.

Le Kirghizistan est ouvert aux relations amicales et mutuellement avantageuses avec tous les pays et est disposé à conclure des accords avec les pays qui partagent nos idéaux de liberté et de démocratie.

Nous attachons une grande importance au développement de la coopération à l'intérieur de la Communauté des Etats indépendants.

La réunion des chefs d'Etat de la Communauté, qui se tiendra à Bishkek dans un avenir rapproché, pourrait constituer un point tournant sur la voie du renforcement des principes d'intégration, bien que nous soyons très conscients des situations différentes en présence et des diverses approches adoptées en ce qui concerne l'avenir de la Communauté.

Sur le plan international, le Kirghizistan a l'intention d'agir en tant qu'Etat pacifique, neutre et non nucléaire. Notre république est donc prête à signer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et d'examiner les autres questions liées au renforcement de la stabilité et de la sécurité stratégiques et militaires.

Notre réunion a lieu à un moment critique pour les Nations Unies. Nous sommes à la recherche de la réponse la plus appropriée et la plus respectueuse des principes de l'Organisation aux réalités nouvelles et changeantes du monde d'après la confrontation.

Les distortions provoquées par le totalitarisme dans le domaine des relations entre Etats et entre nationalités ont entraîné l'apparition d'une crise dans le vaste espace qui s'étend de l'ancienne Yougoslavie à l'Asie centrale.

Nous appuyons les idées présentées par le Secrétaire général dans son rapport intitulé "Agenda pour la paix" (A/47/277) visant à accroître l'efficacité de la diplomatie préventive, du rétablissement et du maintien de la paix. Nous croyons qu'il est nécessaire, pour prévenir et régler les conflits, d'appliquer dans le cadre du droit international tous les mécanismes

M. Aitmatov (Kirghizistan)

existants des Nations Unies et de la CSCE. L'essentiel est que ces mesures soient adéquates et prises à temps. La diplomatie préventive devrait devenir la principale priorité de tous les efforts de maintien de la paix.

Nous sommes spécialement préoccupés du maintien de la stabilité en Asie centrale. Le Kirghizistan est en faveur de démarches et d'approches constructives sur le plan régional pour arriver à cette fin.

C'est avec beaucoup d'intérêt que nous avons écouté la proposition du Président Nazarbaev, du Kazakhstan, avancée hier lors de sa déclaration devant l'Assemblée générale, à propos de la tenue d'une conférence sur les mesures d'interaction et de confiance en Asie, sur le modèle du processus paneuropéen. Une telle tribune pourrait, à notre avis, adapter aux conditions en Asie la vaste expérience accumulée par les organisations mondiales et européennes dans le renforcement des mesures de confiance et des mécanismes de sécurité collective.

Le Kirghizistan traverse présentement une crise économique profonde dont les causes sont évidentes et bien connues. La situation est aggravée par les catastrophes naturelles. Un tremblement de terre puis une inondation ont à deux reprises cette année provoqué des pertes de vie et des dégâts matériels considérables. De toute évidence, il nous serait difficile de surmonter seuls tous les problèmes associés à la période de transition. L'importance de l'assistance économique, financière, technique et humanitaire accordée par la communauté internationale ne saurait donc être surestimée.

Pour le groupe important de pays qui sont devenus Membres récemment, la coopération des Nations Unies et de leurs organes spécialisés est particulièrement précieuse tant du point de vue du règlement de leurs problèmes que de celui des réformes en cours au sein de l'Organisation elle-même. En général, ceci est lié à l'efficacité des Nations Unies et de l'ensemble de leur système.

Nous avons beaucoup apprécié le travail des organes spécialisés des Nations Unies qui, après avoir procédé à une évaluation appropriée de notre statut et de notre situation, appliquent de façon dynamique leurs programmes adaptés au pays. L'ouverture prochaine d'un bureau représentant les Nations Unies à Bishkek permettra, nous en sommes convaincus, l'intégration rapide du Kirghizistan à la coopération économique, technique, scientifique et humanitaire.

M. Aitmatov (Kirghizistan)

Notre république est devenue Membre des Nations Unies à un moment de renouveau et de réformes au sein de l'Organisation. Nous sommes en faveur de mesures pratiques visant à améliorer l'efficacité de notre organisation en tant qu'élément clef de la formation d'un nouvel ordre international.

Je saisis cette occasion pour confirmer que le Kirghizistan a l'intention de respecter scrupuleusement les dispositions de la Charte des Nations Unies et de contribuer aux activités de l'Organisation.

M. CARIAS ZAPATA (Honduras) (interprétation de l'espagnol): Je voudrais, au nom du Gouvernement du Honduras, exprimer à l'Ambassadeur Ganev mes félicitations les plus sincères pour son élection méritée à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-septième session. Je voudrais aussi, au nom de ma délégation, exprimer, par l'intermédiaire du Président de l'Assemblée générale, mes meilleurs voeux au peuple bulgare, qui, à l'instar des autres peuples d'Europe orientale, contribue aujoud'hui, après des efforts persistants et héroïques, à entretenir la flamme de la liberté, de la démocratie et du progrès sur ce continent.

Nous saluons très cordialement les nouveaux Etats Membres de notre organisation et sommes pleinement convaincus que nous saurons établir, par le biais de l'ONU, des liens croissants d'amitié et de coopération.

Notre organisation repose sur les principes d'égalité, de responsabilités partagées et de promotion de la paix et de la sécurité internationales. En vue de réaliser au mieux les objectifs inhérents à ces principes, nous espérons que la Serbie et le Monténégro agiront de façon à répondre aux attentes légitimes de la communauté internationale, afin que cessent la guerre, la persécution et l'intolérance dans les pays de l'ancienne Yougoslavie, et à pouvoir s'intégrer à la grande famille des nations.

Par ailleurs, dans un monde aux réalités changeantes mais néanmoins caractérisé par une vocation à l'universalité et à la coexistence pacifique, mon gouvernement, comme d'autres pays d'Amérique centrale, estime qu'il faut ouvrir la voie permettant à la République de Chine, qui compte plus de 20 millions d'habitants et dont les autorités sont établies à Taïpei, de participer aux travaux de notre organisation et de ses intitutions spécialisées, comme elle le fait au sein d'instances régionales et mécanismes internationaux divers. Le fait d'être Membre de l'ONU ne signifie pas une reconnaissance diplomatique de souveraineté. Dans l'histoire de l'ONU, nous avons déjà constaté et constatons encore la présence simultanée de pays à la recherche de leur unité historique, mais auxquels n'a pas été refusée, bien qu'ils demeurent séparés, la possibilité d'apporter leur contribution à la trame complexe des relations et des obligations internationales qui, par l'intermédiaire de l'ONU, lient les peuples de la planète.

Nous amorçons une nouvelle étape de la vie de cette organisation. Selon nous, le rapport intitulé "Agenda pour la paix" établi par notre éminent Secrétaire général traduit un effort remarquable, à la fois réaliste et visionnaire, qui nous permettra de progresser comme il convient vers l'édification d'un monde plus sûr et plus prospère.

Le Gouvernement du Honduras appuie chaleureusement les propositions relatives à la diplomatie préventive et au renforcement de la capacité logistique et financière de l'ONU en faveur du maintien et de la consolidation de la paix là où la paix est menacée, là où la paix a été rompue, là où persistent des situations d'affrontement qui rendent la paix précaire.

En conséquence, le Honduras demande également une plus grande adhésion et un plus large recours aux organismes universels de règlement juridique des différends, tels que la Cour internationale de Justice, qui, par un jugement prononcé récemment, a permis de régler définitivement un litige frontalier centenaire qui opposait El Salvador et le Honduras, sentence que les peuples et les gouvernements de nos deux pays ont l'intention d'appliquer fidèlement et de bonne foi.

Le Honduras a aussi décidé de prêter le concours de ses forces armées et policières à des missions de maintien de la paix. Il participe actuellement de façon satisfaisante à l'action conciliatrice menée sur place par la Mission des Nations Unies pour le référendum au Sahara occidental (MINURSO).

Avec la fin de la bipolarisation et de la guerre froide, la terrible menace d'un holocauste nucléaire s'est dissipée. Cependant, un nombre excessif d'armes nucléaires et autres puissantes armes de destruction massive demeurent dans les arsenaux des grandes et des moyennes puissances.

Notre pays prie donc instamment les détenteurs d'armes nucléaires de poursuivre ou, le cas échéant, d'entreprendre des programmes sérieux et vérifiables de réduction et de destruction de ces armes, y compris le démantèlement de leurs vecteurs éventuels. Il demande aussi que le système du Traité sur la non-prolifération, assorti de garanties de vérification, et les systèmes régionaux tels que le Traité de Tlatelolco soient généralisés et renforcés. Nous allons également nous associer au vaste mouvement qui s'est amorcé à la présente session pour tenter d'arriver à l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'utilisation des armes chimiques.

Dans le golfe Persique, les causes de la réaction vigoureuse de la communauté internationale en faveur de la défense de la souveraineté et des droits légitimes du Koweït persistent encore sous diverses formes. Plus que jamais, l'ONU doit redoubler d'efforts pour assurer le respect fidèle des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, destinées à garantir la fin des menaces d'agression et à assurer aux pays du Golfe un climat de paix et un avenir exempt de coercitions et d'incertitudes.

Au Moyen-Orient, en Afrique australe et au Cambodge, les processus de paix et de réconciliation continuent d'avancer. Reconnaissant généreusement les injustices passées, confiants dans les efforts de médiation de l'ONU et convaincus que les dividendes de la paix bénéficieront à leurs populations, les dirigeants de toutes les parties impliquées dans ces conflits doivent, aujourd'hui plus que jamais, s'attacher à trouver des solutions équitables à leurs différends afin d'assurer un redressement rapide de leurs régions respectives et des conditions sûres et stables de bon voisinage.*

La signature de l'Accord de Chapultepec, en janvier 1992, entre le Gouvernement d'El Salvador et des représentants du mouvement rebelle, a mis un terme à l'affrontement armé dans ce pays voisin et ouvert la voie à la réconciliation totale, à la liberté et à la démocratie pour le peuple salvadorien. Le Honduras s'est associé au juste hommage rendu à l'ex-Secrétaire général Javier Pérez de Cuéllar pour son oeuvre de médiation, et il continuera, comme par le passé, à apporter tout son appui au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, dans l'exécution des diverses phases de l'accord de paix, dont la démobilisation des forces précédemment opposées et l'intégration à la vie civile et politique des rebelles dans un cadre de complète légalité.

Avec l'instauration de la paix en El Salvador, l'Amérique centrale reprend, sous le signe de la démocratie, le chemin de l'intégration et du développement. Nos pays sont conscients des innombrables défis que constituent l'insuffisance de leurs appareils de production, la pauvreté et les inégalités actuelles. Mais ils savent aussi que, en faisant preuve de dévouement, de vision et surtout d'unité, ils pourront les relever. C'est la raison de

^{*} Le Président assume de nouveau la présidence.

l'entrée en vigueur du Protocole de Tegucigalpa (A/46/829, annexe III), du 13 décembre 1991, qui met en place un système d'intégration de l'Amérique centrale, qui, à partir des réunions au sommet des présidents de l'isthme centraméricain, donnera force et élan au large mouvement d'intégration. Le Honduras espère que la voix sans cesse plus forte de l'Amérique centrale se fera entendre chaque jour davantage, et que notre région – qui est une région de paix, de démocratie, de liberté et de développement – s'associera aux nouvelles formes d'interdépendance mondiale qui se profilent à l'aube du nouveau millénaire et qu'elle y prendra une part active.

Pour le Honduras, un élément essentiel de cette vision d'intégration est la planification et la mise en oeuvre de stratégies nationales, régionales et internationales en vue de lutter contre la pauvreté et de surmonter les problèmes séculaires de la discrimination contre les enfants, les femmes et les personnes âgées.

Si nous aspirons à juste titre au développement économique et à une expansion croissante du commerce des biens et des services en provenance de tous les continents, nous ne devons pas moins avoir la volonté de rechercher, puis de rendre possible une amélioration réelle de la qualité de la vie des habitants de nos pays. Un plus grand bien-être social conçu non comme un remède généreux, hélas insuffisant pour les collectivités qui en bénéficient, mais comme une mesure commune en vue de faciliter, grâce à la coopération internationale, les conditions nécessaires à la formation professionnelle et à un accès mieux garanti aux possibilités d'emploi qu'offrent les économies ouvertes et en expansion.

A Tegucigalpa, en Amérique centrale, les chefs d'Etat et de gouvernement des sept pays de l'isthme ont justement, le 12 décembre 1991, pris cet engagement et inauguré, en présence de plusieurs personnalités et dirigeants des Nations Unies et d'organisations régionales, un programme coordonné de développement de l'être humain dont les buts, les objectifs et les moyens d'action ont été définis pour la présente décennie et qui doit s'achever en l'an 2000.

Ces initiatives de notre sous-région ont une vocation universelle. C'est pourquoi le Honduras, comme le Chili et d'autres pays amis, continuera de contribuer et de participer à une bonne préparation et à la tenue d'une conférence mondiale sur le développement social et humain, qui pourrait servir d'instance de réflexion et d'action pour la mise en route efficace de mesures et de politiques internationales en la matière.

Dans un monde de plus en plus intégré, nos pays qui partagent non seulement un riche héritage culturel, qu'illustre l'utilisation d'une seule et même langue, mais également une vision démocratique et moderne des relations internationales, cherchent bien naturellement à renforcer leurs liens d'amitié fraternelle et leur présence dans le monde.

Voilà les raisons fondamentales qui nous ont amenés à créer la Conférence ibéro-américaine qui, à la suite de la Déclaration fondamentale de Guadalajara, signée en juillet 1991 par les chefs d'Etat et de gouvernement des pays hispano-américains, le Brésil, l'Espagne et le Portugal, est maintenant officiellement instituée.

Dans le cadre de la Conférence ibéro-américaine, conçue en tant que mécanisme de concertation et de coopération, nous avons mis au point des programmes mutuellement avantageux, notamment des programmes d'enseignement, des échanges de programmes par satellite, la création d'un fonds autochtone et le lancement d'un vaste programme d'échanges de savants et de chercheurs.

Le sommet des chefs d'Etat et de gouvernement tenu cette année à Madrid a également appuyé l'idée d'une participation croissante et active de nos pays à un programme mondial de développement de l'être humain.

Le maintien d'un système commercial multilatéral ouvert revêt une importance capitale pour l'expansion du commerce mondial et le développement économique de tous les pays. C'est pourquoi nous devons unir nos efforts pour achever de façon satisfaisante les négociations commerciales multilatérales dans le cadre de l'Uruguay Round. La stagnation du processus de négociation aurait des conséquences très graves pour le commerce mondial et affecterait les perspectives et les programmes structurels que nous avons entrepris, au prix de lourds sacrifices, dans de nombreux pays en développement afin de nous intégrer convenablement dans cette tendance à la formation de grands blocs commerciaux.

La situation grave qui résulte de la chute, cette année, des cours des matières premières essentielles pour nos économies nous amène à souligner à nouveau la nécessité d'une meilleure réglementation des conditions d'accès qui garantissent la croissance des ventes de nos produits concurrentiels à un prix juste.

Dans ce contexte, il y a lieu également de renforcer, à notre avis, les transferts de technologie pour le développement industriel et d'assouplir les conditions de financement de la modernisation du parc industriel des pays en développement.

Il est ressorti clairement et positivement du Sommet de la Terre, tenu à Rio de Janeiro, qu'il y avait une nécessité pressante de partager les responsabilités et d'agir de concert pour garantir une stabilité économique dans le monde entier, indépendamment du pouvoir économique et politique de chaque nation, associée à la convergence croissante des points de vue concernant les priorités mondiales.

Le Gouvernement hondurien exprime sa grande satisfaction face à la réflexion commune sur les problèmes écologiques urgents qui a commencé lors de cette conférence, et il réaffirme son adhésion aux normes qui y ont été adoptées et au programme "Action 21", qui comporte un plan d'action complet dans le domaine de l'environnement et du développement durable.

Nous devons persévérer dans cette voie. La dégradation de la nature doit cesser. Unis, nous pouvons concevoir des stratégies permettant en même temps la préservation de la nature et une utilisation rationnelle des ressources naturelles pour mieux satisfaire les besoins de nos populations en matière d'emploi et de croissance économique. Aussi, la nouvelle stratégie de paix est-elle également une nouvelle stratégie de développement. Ce n'est qu'en assurant la croissance pour tous que nous pourrons survivre. Ce n'est qu'en unissant nos efforts que nous pourrons garantir aux générations futures un avenir meilleur dans une coexistence harmonieuse.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX : DEUXIEME RAPPORT DU BUREAU (A/47/250/Add.1)

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : J'attire maintenant l'attention des représentants sur le deuxième rapport du Bureau (A/47/250/Add.1), relatif à une demande présentée par le Pakistan concernant l'inscription à l'ordre du jour d'une question additionnelle, ainsi qu'à une demande présentée par le Secrétaire général concernant également l'inscription à l'ordre du jour d'une question additionnelle.

Au paragraphe 1 a) du rapport, le Bureau recommande l'inscription à l'ordre du jour de la présente session d'une question additionnelle intitulée "Assistance d'urgence au Pakistan".

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'inscrire à son ordre du jour la question additionnelle intitulée "Assistance d'urgence au Pakistan"?

Il en est ainsi décidé.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Au paragraphe 1 b) du rapport, le Bureau recommande également à l'Assemblée d'examiner cette question directement en séance plénière.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale adopte cette recommandation?

Il en est ainsi décidé.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Puis-je considérer également que cette question doit être examinée en priorité compte tenu de son caractère d'urgence?

Il en est ainsi décidé.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : A cet égard, je voudrais informer les représentants que ce point sera examiné le mercredi 7 octobre, dans la matinée, une fois entendu le dernier orateur inscrit au débat général.

J'appelle maintenant l'attention des représentants sur le paragraphe 2 a) du rapport paru sous la cote A/47/250/Add.1.

Le Bureau recommande d'inscrire à l'ordre du jour de la présente session une question additionnelle intitulée "Budget-programme de l'exercice biennal 1990-1991".

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'inscrire à son ordre du jour la question additionnelle intitulée "Budget-programme de l'exercice biennal 1990-1991"?

Il en est ainsi décidé.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Au paragraphe 2 b) du rapport, le Bureau recommande également de renvoyer cette question à la Cinquième Commission.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale adopte la recommandation du Bureau?

Il en est ainsi décidé.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Le Président de la Cinquième Commission sera informé de la décision qui vient d'être prise.

Je voudrais maintenant attirer l'attention des représentants sur le fait qu'à sa 3e séance plénière, l'Assemblée a renvoyé le point 105, "Planification des programmes", à la Cinquième Commission, dans l'idée que chaque programme des révisions proposées du plan à moyen terme doit être soumis en séance plénière ou à la grande Commission compétente pour examen.

Or, le programme 4 n'a pas été inclus dans la liste des programmes à soumettre à la Troisième Commission pour examen.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite que le programme 4 soit également soumis à la Troisième Commission pour examen?

Si je n'entends pas d'objection, il en sera ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Le Président de la Troisième Commission sera informé de la décision qui vient d'être prise. PROGRAMME DE TRAVAIL PROVISOIRE

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Les membres se souviendront qu'hier matin j'ai présenté le programme de travail provisoire pour le restant du mois d'octobre.

Je voudrais informer les membres que la Conférence pour les annonces de contributions aux activités de développement se tiendra les mardi 3 et mercredi 4 novembre, dans la matinée. La Conférence sera ouverte par le Secrétaire général.

Je voudrais également informer les membres que la Conférence pour les annonces de contributions volontaires aux programmes de 1993 du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés se tiendra le lundi 16 novembre, dans la matinée, sous ma présidence.

Je voudrais également informer les membres que la Conférence pour les annonces de contributions volontaires aux programmes de 1993 de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient se tiendra le mercredi 2 décembre, dans la matinée, également sous ma présidence.

La séance est levée à 12 h 45.